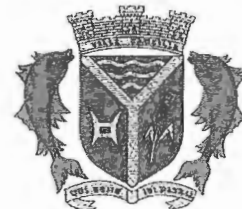
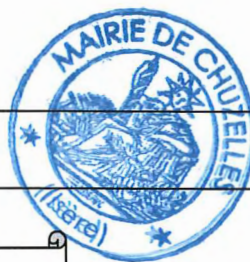


# CHUZELLES

## informations



Juillet - Août 2001



n° 55

### le mot du maire...

Pour la plupart d'entre nous les vacances sont terminées et nous voilà en ce mois de septembre prêts à assumer nos activités. Les élus se sont relayés au cours de cette période estivale pour assurer le bon fonctionnement de la mairie et les employés municipaux ont profité eux aussi de cette période pour mener à bien divers travaux d'entretien et de rénovation des écoles et dans le village.

Nous accueillons la nouvelle équipe pédagogique qui est déjà en place sous la responsabilité de Mme MARION-VEYRON pour l'école élémentaire et de Mme DIARD pour l'école maternelle.

A la rentrée nous sommes heureux de nous retrouver, aussi tous les chuzelloises et chuzellois sont invités à participer le 22 septembre 2001 au forum des associations, de 10h00 à 18h00 au Mille-Club pour célébrer le centenaire de la loi de 1901.

Comme les bonnes résolutions sont de rigueur profitons-en pour envisager la journée environnement chuzelloise du 27 octobre 2001 afin nettoyer notre village. Cette journée complète l'action des pêcheurs « Nettoyons la nature » sur une partie de la rivière. Rendez-vous le 27 octobre à 8h30 devant la mairie.

Un dernier mot pour signaler que des efforts restent à accomplir pour la destruction de l'ambroisie.



## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 juillet 2001

L'an deux mille un, le trente juillet, le Conseil Municipal de la commune de CHUZELLES, dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles B OURGUIGNON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : 26 juillet 2001

**PRESENTS** : MM. BOURGUIGNON Maire, ALLARD, BROUZES, CASTRO, DI RUZZA, MIELCZAREK, RIEU  
Mmes : AURIC, BOREL, CARRET, MOREL, ODRAT, PRAS, TERRIER,

**EXCUSES** : D.CAMUZET donne pouvoir à M. MOREL  
A. SYLVAIN donne pouvoir à MT. ODRAT  
G. NAVARRO donne pouvoir à P.ALLARD  
JM. LUCAS donne pouvoir à C.TERRIER  
A. GODET

**SECRETAIRE** : S.RIEU

Monsieur le Maire ouvre la séance.

### ◆ Délibérations

#### 1-Assainissement la Combe

Monsieur le Maire présente aux membres présents, le programme d'assainissement de la Combe. L'estimation réalisée par la DDE, réactualisée ce jour s'élève à

315.000 F HT.

Afin de pouvoir lancer ce programme de travaux, il y a lieu de donner délégation à Monsieur le Maire pour signer toutes pièces nécessaires en vue de la réalisation et de la sollicitation de subventions auprès des organismes concernés : Conseil Général, Agence de l'Eau, Conseil Régional, Etat, ...

Les membres présents émettent un avis favorable à l'unanimité.

#### 2-Assainissement les Martinieres II et la Combe : appel d'offres ouvert :

Lors du dernier conseil municipal, tout pouvoir était donné à Monsieur le Maire en vue de la consultation pour réaliser la tranche d'assainissement des Martinières II. Après avoir recueilli tous les éléments pour une exécution dans les meilleures conditions, il s'avère qu'au vu des montants estimatifs une consultation ne répond pas à la législation ; de ce fait, Monsieur le Maire propose d'associer à la tranche des Martinières la réalisation de la tranche de la Combe et par conséquent de lancer un appel d'offres ouvert.

Le marché devrait être réalisé en euros.

Les membres présents émettent un avis favorable à l'unanimité pour lancer un appel d'offres ouvert. Tout pouvoir est donc donné à Monsieur le Maire.

#### 3- Eclairage public :

Par délibération du 29 juin 2001, le Conseil Municipal a décidé la réalisation du programme d'éclairage public « Bourrelière ». Monsieur le Maire informe qu'une consultation a été lancée auprès de quatre entreprises. Ce programme se décomposera en deux parties :

- de la place du village au lotissement Plein Sud (mêmes lampadaires qu'en centre village)
- Bourrelière (lampadaires d'une plus petite hauteur).

#### 4-Tarifs concessions cimetièrè :

Monsieur le Maire expose aux membres présents qu'en raison du passage à l'euro au 1<sup>er</sup> janvier 2002, il y a lieu de convertir les tarifs des concessions au cimetière en euros. Les tarifs en vigueur sont ceux fixés par le Conseil Municipal en 1988.

Dossier suivi par E.AURIC.

#### 5-Dexia – Crédit local de France : constat global de conversion :

Le Conseil Municipal avait émis le souhait de connaître les modalités exactes de conversion en euros de l'encours de dette auprès des différents organismes prêteurs et de disposer si possible dès à présent de tableaux d'amortissement libellés en euros.

DEXIA CREDIT LOCAL DE FRANCE a répondu au courrier qui lui avait été adressé et propose la signature d'un constat global de conversion pour les différents prêts en cours.

La méthode de conversion proposée consiste à recalculer chaque tableau d'amortissement, à partir du capital restant dû, converti en euros après échéance 2001.

Les membres présents émettent un avis favorable à l'unanimité.

#### ◆ Compte-rendu de commissions

##### Point sur aménagement de la bibliothèque :

Divers devis ont été demandés. Actuellement deux entreprises ont répondu, il est donc prématuré d'analyser les montants. Les membres de la commission se sont rendus dans diverses bibliothèques existantes pour connaître le fonctionnement, les budgets et étudier les différents agencements.

Il est bien précisé qu'une réalisation de bibliothèque ne s'improvise pas ; c'est une volonté et il est nécessaire de se donner les moyens de réussir. Une bibliothèque répond à un besoin, c'est un élément culturel à but non lucratif à laquelle il faut donner une âme au niveau de l'accueil, de l'animation, pour que ce soit un lieu convivial et de rencontres.

La Bibliothèque Départementale de l'Isère a délégué deux personnes pour une table ronde afin de proposer son aide pour la conception de l'agencement, et informer des diverses subventions qui peuvent être octroyées ...

##### Elections sénatoriales :

Celles-ci sont prévues pour le 23 septembre 2001. Le décret de convocation des électeurs sénatoriaux fixe d'autorité la date et l'heure à laquelle les conseils municipaux devront se réunir pour élire leurs délégués, soit, le vendredi 31 août 2001 à 18H00.

#### ◆ DIVERS :

##### Aménagement d'arrêts bus :

Par courrier du 27 février 2001 adressé à Monsieur le Maire, le Conseil Général informait de son intention d'aménager divers arrêts :

La Direction Départementale de l'Isère a fait parvenir en Mairie un dossier complet relatif à ces aménagements.

- les Dauphines N°1 : 22.000 F HT sur Villette-de-Vienne et N°2 : 30.000 F HT sur Chuzelles.
- Les Serpaizières N°3 : 32.000 F HT et N°4 : 45.000 F HT.
- Moulin de Leveau N°5 : 115.000 F HT.
- Auberge de la Vallée N°6 : 24.000 F HT et N°7 : 110.000 F HT.
- RN7 La Boussole N°8 : 75.000 F HT.

Monsieur le Maire souhaite qu'une consultation soit engagée avec les riverains concernés et avec les parents d'élèves.

P. ALLARD est chargé de ce dossier.

##### Aires d'arrêts sur Route Nationale 7 et les différentes Routes Départementales :

Monsieur le Maire avait adressé un courrier à la Direction Départementale de l'Équipement pour signaler le mauvais entretien des aires d'arrêts, mauvais entretien qui se matérialise essentiellement par des dépôts importants de détritès.

Les services de la DDE ont demandé à la société chargée de l'entretien de bien vouloir effectuer sa tâche plus sérieusement.

Il est force de constater que ce ne sont pas seulement des touristes qui profitent des poubelles. Beaucoup d'habitants de Chuzelles, Seyssuel, Vienne y vident leurs produits de tonte de pelouse, vieux pneus, et autres détritès ... c'est plus facile que d'aller à la déchetterie !!!

##### Pavoisement bâtiments et édifices publics :

Monsieur le Maire donne lecture du courrier préfectoral par lequel il a été demandé qu'à l'occasion de la journée nationale à la mémoire des crimes racistes et antisémites de l'état Français et d'hommage aux « Justes » de France, les bâtiments et édifices publics soient pavés aux couleurs françaises toute la journée du 22 juillet 2001.

#### Classement du département zone à risque d'exposition au plomb :

L'arrêté préfectoral du 11 juillet 2001 fait obligation d'annexer à toute vente d'immeuble affecté en tout ou en partie à l'habitation et construit avant 1948, un état des risques d'accessibilité au plomb. Cet arrêté prend effet à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2001, et devra être affiché en mairie pendant un mois.

#### Concours de boules des élus :

Ce concours aura lieu le 22 septembre 2001 à Septème à 14h30. MT. ODRAT est chargée de consulter les membres du Conseil Municipal pour connaître les participants.

#### Remerciements pour versement de subvention :

Monsieur le Maire donne lecture des différents courriers de remerciements relatifs au versement d'une subvention communale :

- Prévention Routière , AFIPAEIM, Chambre des Métiers de Vienne, Chambre des Métiers du Rhône.

#### Statistiques d'exploitation de la déchetterie de Vilette-de-Vienne :

La société ONYX a adressé les statistiques du 2<sup>ème</sup> trimestre 2001 :

- 1800 m3 : déchets verts, papiers/cartons, ferraille, gravats, autres déchets.
- 4096 entrées.

#### Association des Pêcheurs Gère-Rhône :

Cette association participe à l'opération « nettoyons la nature » organisée par la Fédération des Jeunes pour la Nature et les centres E.Leclerc. Une opération de ramassage des déchets sauvages aux abords de la Séverne aura lieu le 28 octobre 2001 à partir de 8H00.

Monsieur le Maire propose aux membres présents d'organiser conjointement à cette opération une action communale qui correspondra à la journée « environnement » que les élus projetaient d'organiser cet automne. C.BOREL est chargée de ce dossier.

#### Mucoviscidose :

Une marche symbolique des élus du Nord Isère « Virage de l'espoir » est organisée le 30 septembre 2001 à Bourgoin-Jallieu.

#### CIFODEL :

Liste des formations pour les élus de septembre à décembre 2001.

#### Expertise sinistre local Jeunes :

Dernièrement un expert mandaté par l'assureur s'est rendu sur les lieux pour chiffrer le montant des indemnités auxquelles la commune peut prétendre afin de remettre en état cette salle.

Il y a lieu d'avancer la réflexion sur le devenir de ce local.

J. MIELCZAREK est chargé de prospecter pour des devis de peinture et de réfection de l'escalier extérieur.

A.Castro est lui chargé des conditions d'utilisation ultérieures.

#### Seuil dans la Séverne au niveau de la vallée de Leveau :

Des travaux vont être réalisés cette semaine suite à une petite dégradation de l'ancien seuil du Moulin dans la Séverne. Ces travaux sont réalisés sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat des 4 Vallées et suivis par C.TERRIER.

#### Permis de construire d'une association d'insertion :

La commission « sécurité » s'est réunie mercredi 25 juillet en Sous-Préfecture. Le classement en niveau 4 a fait l'objet d'un déclassement au niveau 5. Une visite de sécurité des locaux sera organisée à l'achèvement des travaux avec la participation de la Commission « Urbanisme ».

#### Surface disponible au Belvédère :

D. CAMUZET s'est rapproché de la Chambre de Commerce de Vienne en vue de trouver un commerce de proximité dans les locaux disponibles au Belvédère.

#### Aire de Pique-nique :

Monsieur le Maire propose aux membres présents d'établir un arrêté afin de permettre un bon fonctionnement de cette aire avec un panneau d'affichage.

Au niveau du fonctionnement matériel, un problème est apparu au sujet de la fermeture des toilettes les week-ends ; des solutions vont être étudiées de même que pour interdire l'entrée des véhicules.

La commission « Voirie » est chargée de prévoir la reconstitution des butes de terre, la préparation du désherbage et définir le budget nécessaire pour terminer l'aménagement.

C. TERRIER assurera le suivi du dossier administratif en relation avec le Syndicat des 4 Vallées.

#### Informatisation des écoles : SIVOM :

Deux sociétés ont été retenues par la commission d'appel d'offres du SIVOM pour la fourniture de 6 postes + serveur :

- ALCATEL pour le câblage : 15816.50 F TTC
- INTERSED pour le matériel : 68118.18 F TTC.

#### Fermeture de la Mairie :

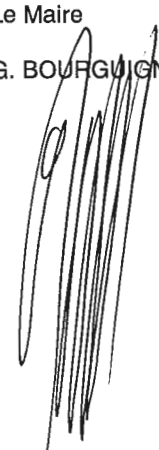
La Mairie sera fermée exceptionnellement la semaine 33 soit du 13 au 19 août inclus.

Le prochain conseil municipal aura lieu le vendredi 31 août à 18H00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Maire

G. BOUFGUIGNON





## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 AOUT 2001

L'an deux mille un, le trente et un août, le Conseil Municipal de la commune de CHUZELLES, dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles BOURGUIGNON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 août 2001

**Présents :** MM. BOURGUIGNON Maire, ALLARD, BROUZES, CAMUZET, CASTRO, DI RUZZA, LUCAS, MIELCZAREK, NAVARRO, RIEU

**Mmes :** AURIC, BOREL, CARRET, MOREL, ODRAT, R.PRAS, SYLVAIN, TERRIER

**Absent :** A. GODET

**Secrétaire :** S.RIEU

Monsieur le Maire ouvre la séance.

### ◆ **Délibérations**

#### 1-Nomination des délégués aux élections sénatoriales du 23 septembre 2001 :

Ont été nommés délégués titulaires :

- G. BOURGUIGNON
- C. TERRIER
- M.T.CARRET
- J.M. LUCAS
- E. AURIC

Ont été nommés délégués suppléants :

- G. NAVARRO
- P. ALLARD
- D. CAMUZET

MM. DI RUZZA et MIELCZAREK sont arrivés après le vote et n'ont pas participé à celui-ci.

#### 2- Demande concours à la DDE pour une mission de maîtrise d'œuvre : programme assainissement « les Martinieres II – la Combe Garenne »

Vu le décret n° 2000-257 du 15 mars 2000 relatif à la rémunération des prestations d'ingénierie réalisées au profit de tiers par certains services des ministères de l'équipement et de l'agriculture,

Vu l'arrêté du 20 avril 2000 fixant les taux et les modalités de rémunération des prestations d'ingénierie réalisées au profit de tiers par les ministères de l'équipement et de l'agriculture et précisant les modalités de leur intervention, La commune de CHUZELLES sollicite le concours de la Direction Départementale de l'Equipement de l'Isère pour assurer la mission de maîtrise d'œuvre concernant :

- ASSAINISSEMENT EN EAUX USEES « LES MARTINIÈRES II - LA COMBE GARENNE »

Les caractéristiques de la mission sont définies en annexe à la présente délibération.

La commune de CHUZELLES sera informée des décisions prises.

Après mise en délibération les conseillers approuvent ce projet à l'unanimité.

#### 3-Eclairage public :

Le programme 2001 comporte 2 tranches de travaux :  
1°) de la place de la mairie au poste St Maurice  
2°) Bourrelières (OPAC)

Les conseillers donnent à Monsieur le Maire tout pouvoir de commande de travaux, de sollicitations de subventions auprès du Conseil Général, Conseil Régional, Etat, syndicat d'électrification de l'Isère ( SE 38 ) pour la réalisation de ce projet.

Après consultation de 4 entreprises spécialisées le conseil municipal retient à l'unanimité l'entreprise CHABUEL pour son devis de 162 384,74 F TTC soit 24 755,40 €. Afin de pouvoir terminer ce programme Monsieur le Maire propose de solliciter le SE 38 pour un complément de financement d'un montant de travaux de 45 000 F HT afférant au programme « Bourrelières - RD 36 »

Les conseillers présents acceptent ces propositions à l'unanimité.

#### 4-Encaissement pour rejet à l'égout de particuliers:

Il a été constaté que quelques foyers rejettent leurs eaux usées dans le réseau communal d'assainissement alors qu'ils ne sont pas abonnés au service des Eaux pour leur consommation d'eau potable. Il paraît normal que ces personnes règlent le coût de leur utilisation ( rejet ) à la SDEI sur la base d'une consommation moyenne correspondant au foyer concerné. Après explications, l'assemblée adopte à l'unanimité cette proposition.

#### 5-Source :

Monsieur le Maire informe les élus qu'il souhaite poursuivre le dossier concernant une servitude ou une convention de raccordement à un réseau de source propriété des familles CHARDON/FANJAT afin de pouvoir alimenter une fontaine sur la place du Belvédère, dans le cadre d'un aménagement. Pour régulariser l'acte tout pouvoir est donné à l'unanimité à M. le Maire pour négocier et signer les documents se rapportant à ce projet.

#### 6-Négociation achat terrain :

En vue d'acquérir éventuellement 3 500 m<sup>2</sup> environ de terrain lieu-dit « Bourrelières » sur lequel existe actuellement un droit de préemption au bénéfice de la commune, la Municipalité souhaite se positionner. Monsieur le Maire doit être mandaté pour l'autorisation d'ouvrir les négociations et signer tous documents nécessaires à l'achat de ce terrain par la commune. Après délibération, l'assemblée accepte à l'unanimité.

#### 7-Nom de la « Salle Télécom » :

Sur proposition de la commission « Communication » le Conseil Municipal a débattu en vue d'arrêter le choix du nom définitif de la salle et de l'inscription sur la plaque qui sera apposée sur le bâtiment.

#### 8-Règlement de l'aire de pique-nique :

Un groupe de travail est chargé d'étudier un règlement d'utilisation de l'aire de pique-nique.

### ◆ **Divers**

#### Centre de secours

Etat des interventions pour les mois de juin et juillet 2001 :

- 6 interventions en juin – 23 personnes engagées – 18,60 heures d'interventions
- 5 interventions en juillet – 17 personnes engagées – 13,80 heures d'interventions

#### Vol de panneaux de signalisation

Fin juillet, Monsieur le Maire et l'adjoint à la voirie ont constaté la disparition d'un panneau de signalisation de police au carrefour des Martinières et de la RN7, entraînant son remplacement immédiat par la commune pour des raisons de sécurité. Courant août, d'autres panneaux ont disparu dont le panneau « CHUZELLES » sur la RD36 indiquant l'entrée de l'agglomération. Au vu de ces événements graves, un constat avec recensement a été dressé par le garde municipal et sera suivi d'un dépôt de plainte auprès de la gendarmerie de CHASSE sur RHONE.

#### Arrêts- bus :

Suite au projet d'amélioration des arrêts de bus, engagé par le Département avec le concours de la DDE, les commissions « Ecoles » et « Voirie » rencontreront les habitants des quartiers concernés pour une présentation détaillée et enregistrer les remarques des usagers. (animateur P.Allard)

#### Boue sur la route suite à arrosage

Un courrier a été adressé au propriétaire du terrain concerné pour attirer son attention sur les risques encourus.

#### Divagation d'animaux :

Les élus sont régulièrement sollicités en raison de la divagation d'animaux. Souvent il s'agit de chiens, mais ce mois se sont une jument et son poulain qui se promenaient sur la RN7. Nous recommandons aux propriétaires de rester vigilants car leur responsabilité est engagée. En cas de dégâts, nuisances ou d'accidents corporels, ils encourent de lourdes peines. Un arrêté municipal sera pris afin d'officialiser les moyens de répréhension.

#### Graffitis, Tags :

Mardi 14 août, le mur d'un des WC publics était entièrement couvert de graffitis. Un dépôt de plainte a été enregistré à la gendarmerie de CHASSE S/RHONE. La même semaine, d'autres graffitis apparaissaient sur la façade de la mairie à la hauteur des WC publics. Pour l'instant, un nettoyage a été effectué mais devant les difficultés à les faire disparaître, d'autres solutions sont actuellement en cours d'étude.

#### Ambrosie :

Cet été encore, il a été constaté une recrudescence de l'ambrosie sur le territoire de la commune. Il y a lieu de relancer l'arrachage, d'étudier et de prendre des mesures appropriées afin de faire respecter l'arrêté préfectoral pris le 07 mars 2000. Un rappel sera fait aux propriétaires des terrains concernés.

#### Urbanisme :

Deux permis de construire de transporteurs ont été déposés pour la ZAC des PINS couvrant ainsi la totalité de la zone. Les constructions doivent débiter avant la fin de l'année. La commission « Urbanisme » étudie les dossiers avec attention avant la délivrance du permis.

#### CIFODEI :

Le CIFODEL (organisme de formation des élus) propose différents stages (finances locales, Internet...) Dans ce cadre le 23 octobre à St BARTHELEMY de BEAUREPAIRE aura lieu une formation sur le PLU (Plan Local d'Urbanisme) remplaçant le POS (Plan d'Occupation des Sols). Chaque élu intéressé peut s'inscrire.

#### « Ecoles » :

A l'occasion de la rentrée, la municipalité accueillera les enseignants en mairie le 8 septembre à 11H45.

L'équipe enseignante est composée de :

Mme ARONDEAU Fabienne – CP – 25 élèves  
Mmes MONDIERE Sophie et WIPF Sophie – CE1 – 21 élèves  
Mme MARION-VEYRON Thérèse – CE2 – 22 élèves  
Mlle GAUTIER Pascale – CM 1 – 27 élèves  
Mme SATRE Sandra – CM2 – 21 élèves

Mme DIARD Annie – Maternelle Petite section – 32 élèves

Mme SILLON Nadège - Maternelle Moyenne section – 31 élèves

Mme COUDRET Danièle – Maternelle Grande section – 30 élèves

Soit au total 209 élèves inscrits (soit 93 école maternelle et 116 école élémentaire.

« Ecoles-Garderie »

Sur proposition de la commission écoles, suite à une demande de l'association des parents d'élèves, la municipalité donne son accord pour les changements de tarifs et d'horaires relatifs à la garderie pour l'année scolaire 2001-2002 comme ci-dessous :

Horaires	Francs	Euros
7H50-8H20	5.25	0.80
7H30-8H20	8.50	1.30
16H30-17H30	10.50	1.60
16H30-18H00	15.75	2.40
16H30-18H30	21.00	3.20
dépassement	21.00	3.20

Commission Appel d'Offres :

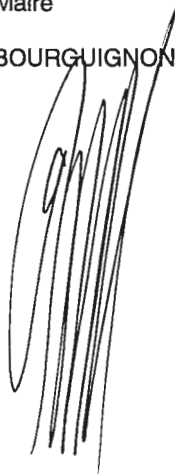
Une convocation pour le mardi 18 septembre 2001 à 9h00 est adressée aux membres de la commission pour l'ouverture des plis concernant le projet « assainissement »

Le prochain conseil municipal aura lieu le vendredi 28 septembre 2001.

L'ordre du jour étant achevé, la séance est levée

Le Maire

G. BOURGUIGNON



Bulletin tiré à 750 exemplaires  
et distribué dans chaque foyer de Chuzelles  
N°55 Dépôt légal – Août 2001